

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 JUIN 2022 A 19H15
(DATE DE CONVOCATION : 24 JUIN 2022)**

Présents : Nathalie BERTILLON, Christine GAVAND TUPINIER, Alain GROSDEMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Yves LAPLACETTE, Michaël LEGRAND, Monique LEMAIRE, Patrick PARISE, Emanuela PALHEIRO

Absent : Estelle ODET, Céline COPUR

Excusé :

Secrétaire : Christine GAVAND TUPINIER

Ordre du jour

- 00 - Approbation du précédent compte-rendu
- 01 - Réforme de la publicité des actes administratifs
- 02 - Adoption du référentiel comptable M57 par droit d'option
- 03 - CR des décisions prises en application de l'article L2122-22-4° du CGCT du 1er semestre 2022
- 04 - Décisions modificatives au BP 2022
- 05 - Subvention au comité des fêtes
- 06 - CRAC : Approbation au 31/12/2021
- 07 - Avenant n°4 à la convention d'aménagement du lotissement DLJ
- 08 - Règlement intérieur de la cour de l'ancienne école
- 09 - Numérotation d'immeuble, parcelle AL 643
- 10 - Cession d'un délaissé de voirie Rue des Jardins
- 11 - Informations et questions diverses

Préambule :

Dans le cadre de la mise en place du conseil de développement de Dijon Métropole, intervention de Madame Annie CHAUVEL qui représente la commune au sein du collège des habitants de la Métropole.

Monsieur le Maire présente la démission de 2 conseillers. Celle de Monsieur KILANI pour raisons personnelles à compter du 11 juin 2022 et celle de Madame ODET pour éloignement de la commune pour raisons professionnelles à compter du 1^{er} juillet 2022. Le Maire regrette ces départs et en prend acte. Il remercie les intéressés pour leur implication depuis 2 ans au sein du conseil municipal.

00 - Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

⇒ AJOUTS :

- Annulation de la délibération n° 2022-01-20 D01 Désenclavement de parcelles
- Désenclavement des parcelles AL 38 – 39 et 40

Ces 2 points à l'ordre du jour sont acceptés à l'unanimité.

01 - Réforme de la publicité des actes administratifs

Monsieur le Maire présente au conseil les nouvelles dispositions concernant la publicité et la conservation des décisions des assemblées délibérantes.

Deux possibilités existent, soit délibérer pour conserver le système actuel consistant en la publication sous format papier soit opter pour la dématérialisation de la publication et de la conservation des actes de la collectivité.

Le conseil municipal décide de ne pas délibérer, ce qui conditionne d'appliquer à partir du 1^{er} juillet 2022 l'adoption de la dématérialisation. Adopté à l'unanimité.

02 - Adoption du référentiel comptable M57 par droit d'option

Monsieur le Maire informe le conseil que le référentiel comptable M57 sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024. Après avis favorable du comptable publique sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57, Monsieur le Maire propose que la date du 1^{er} janvier 2023 soit retenue. Adopté à l'unanimité.

03 - CR des décisions prises en application de l'article L2122-22-4° du CGCT

du 1er semestre 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil des dépenses qu'il a effectuées en application de cet article :

Rénovation complexe communal	6 471,00€ TTC
Réaménagement sentier Imp. de Biaune	1 979,20€ TTC
Extincteur / archives salle Saint Vincent	92,52€ TTC
3 isolements dont 1 PMR	999,60€ TTC
Perceuse d'établi	998,80€ TTC
Meuleuse sans fil	398,14€ TTC
Cessation activité déchèterie et ISDI	7 555,44€ TTC
Clôture/mur ancienne école	19 778,20€ TTC

04 - Décisions modificatives au BP 2022

Monsieur Yves LAPLACETTE informe qu'il convient de prendre 2 décisions modificatives au budget primitif 2022 :

- Pour le solde de l'indemnisation d'un locataire
 - +1 000€ au compte 6718
 - 1 000€ au compte 6188
- Pour régulariser la présentation du BP 2022
 - 21 000€ à la section Fonctionnement, recettes et dépenses

5 - Subvention au comité des fêtes

Le comité des fêtes est nouvellement installé. Il sollicite une subvention de fonctionnement pour démarrer ses activités.

4 conseillers nommés comme membres du conseil d'administration du comité des fêtes déclarent ne pas participer au vote. Résultat 6 voix pour octroyer une subvention de 5 000€ pour le fonctionnement.

06 - CRAC : Approbation au 31/12/2021

Monsieur Yves LAPLACETTE présente le CRAC au 31/12/2021.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

07 - Avenant n°4 à la convention d'aménagement du lotissement DLJ

Monsieur le Maire présente l'avenant n°4 à la convention de prestations intégrées modifiant les conditions de rémunération de la société SPLAAD pour le lotissement Derrière Les Jardins.
Cet avenant n°4 est adopté par 9 voix Pour et 1 Abstention (Monsieur LEGRAND).

08 - Règlement intérieur de la cour de l'ancienne école

Afin de réglementer l'accès de la cour de l'ancienne école le conseil municipal a estimé qu'il était nécessaire de préciser les servitudes de passage. Le règlement sera remis aux personnes concernées et affiché sur site. Ce règlement est approuvé à l'unanimité.

09 - Numérotation d'immeuble, parcelle AL 643

A la demande de la propriétaire de la parcelle AL 643, Madame Aleth LOMBARD, il est proposé de lui affecter le n° 29 Bis Grande rue. Accepté à l'unanimité.

10 - Cession d'un délaissé de voirie Rue des Jardins

Monsieur le Maire propose de céder un délaissé de voirie d'environ 35 m² en limite de la propriété de Monsieur ZEZZA et de Madame GILLE moyennant 1€ symbolique, frais à la charge de la commune. Accepté à l'unanimité.

⇒ AJOUTS :

- **Annulation de la délibération n° 2022-01-20 D01 Désenclavement de parcelles**

Après projet définitif remis par le géomètre, les nouvelles parcelles AL 735 et 736 ne correspondant pas au projet initial sur lequel reposait la délibération n° 2022-01-20 D01, il convient de l'annuler.

- **Désenclavement des parcelles AL 38 – 39 et 40**

Pour permettre le désenclavement des parcelles AL 38 – 39 et 40, il est proposé de céder à Monsieur SI MOHAMMED les parcelles AL 735 d'une contenance de 8 m² pour un montant de 550€ et la parcelle AL 736 de 27 m² pour un montant de 1 850€, soit un montant total de 2400€.

11 - Informations et questions diverses

- L'esquisse finale du projet d'aménagement de la salle des fêtes a été présentée

Séance levée à 21h34

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard HERRMANN

